



CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 5-199

Séance du 11 septembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire**

OBJET DE LA DELIBERATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVASY

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise
MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Téo MONNIGADON, Alain SOULIE

Membres absents : Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés : 2
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 2 septembre 2025

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Monsieur François PLAZAS

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250911-2025_199-DE

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.542-3,
 Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu la loi du 26 janvier 1984 et conformément à son article 3, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'Etablissement.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 juin 2025.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le tableau actuel des emplois ci-dessous :

Cadres ou emplois	Catégorie	Postes ouverts	Postes occupés	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative				
Attaché	A	1	0	35
Rédacteur territorial	B	2	1	35
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	1	0	35
Adjoint administratif	C	2	1	35
Adjoint administratif	C	1	0	28
Filière technique				
Agent de maîtrise	C	1	1	35
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	28
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35
Adjoint technique	C	2	2	35
Adjoint technique	C	1	1	28
Adjoint technique	C	1	1	26
Adjoint technique	C	1	1	24
Filière sociale				
Agent spécialisé ppal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	3	3	30
Filière police municipale				
Brigadier-chef ppal de police municipale	C	1	1	35

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250911-2025_199-DE

Considérant que l'emploi de rédacteur territorial a été créé par délibération du 12 septembre 2024 pour pouvoir recruter un agent de catégorie B ou C sur le poste d'instructeur du droit des sols suite au départ en mobilité d'un agent.

Considérant que l'agent parti en mobilité occupait le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Considérant que l'agent recruté sur le poste d'instructeur du droit des sols l'a été sur le grade d'adjoint administratif.

Il convient de supprimer au tableau des effectifs 1 cadre d'emploi de rédacteur territorial, 1 cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de créer un cadre d'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Considérant la demande d'un agent des services techniques souhaitant passer de 26 heures à 28 heures hebdomadaire.

Considérant que cette augmentation est de nature à améliorer le fonctionnement du service d'entretien.

Considérant que les crédits correspondant sont inscrits au budget primitif 2025.

Il convient de passer de 26 heures hebdomadaire à 28 heures hebdomadaire l'emploi concerné.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} octobre 2025

Cadres ou emplois	Catégorie	Postes ouverts	Postes occupés	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative				
Attaché	A	1	1	35
Rédacteur territorial	B	1	0	35
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35
Adjoint administratif	C	3	2	35
Adjoint administratif	C	1	0	28
Filière technique				
Agent de maîtrise	C	1	1	35
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1	28
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35
Adjoint technique	C	2	2	35
Adjoint technique	C	2	2	28
Adjoint technique	C	1	0	24
Filière sociale				
Agent spécialisé ppal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	3	3	30
Filière police municipale				
Brigadier-chef ppal de police municipale	C	1	1	35

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250911-2025_199-DE

Les crédits nécessaires étant disponibles au budget, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Le Maire



Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250911-2025_199-DE